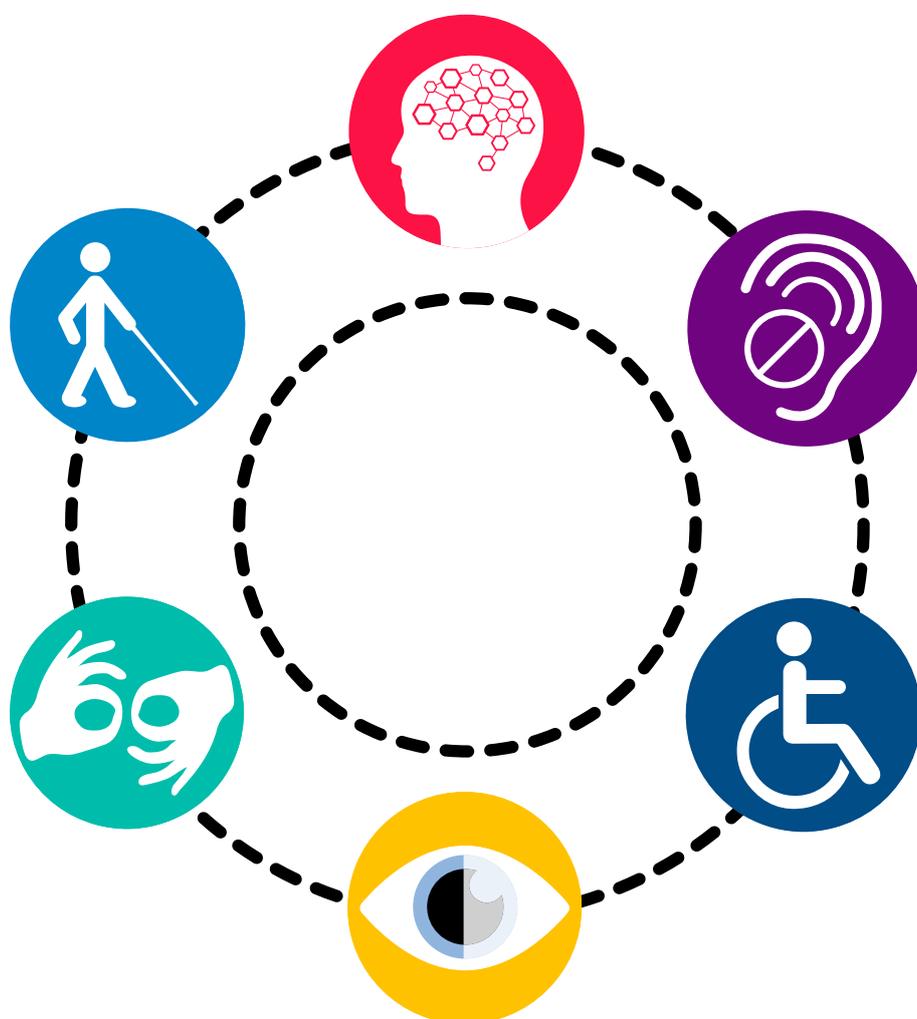


COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

2022-2023



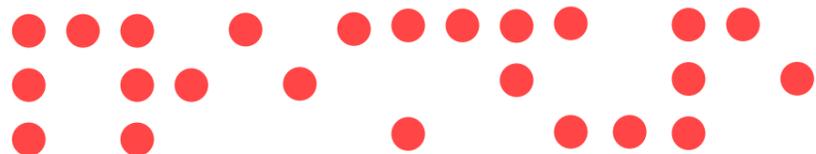
métropole
GrandNancy

PRÉAMBULE

Aujourd'hui la Métropole du Grand Nancy souhaite construire une « **ville inclusive** », c'est-à-dire un territoire qui permette à tous ses citoyens d'accéder sans restriction à ses espaces, équipements, infrastructures et services.

« Transversalité » est le maître-mot de cet engagement : qu'il s'agisse du logement, de la voirie, des bâtiments culturels ou sportifs, une politique du handicap doit être globale. Sur ce sujet fondamental, de premières améliorations ont d'ores et déjà pu être enregistrées à l'échelle de notre métropole. Démonstration supplémentaire de l'engagement du Grand Nancy sur ces questions, le label « Tourisme et Handicap » de l'office du tourisme du Grand Nancy a également été renouvelé cette année.

Agir pour l'accessibilité et l'aide aux personnes en situation de handicap, c'est aussi agir, de façon puissante, en faveur de millions de citoyennes et citoyens confrontés elles et eux aussi à des difficultés physiques, psychologiques, sensorielles, familiales, etc. Personnes âgées, personnes en situation de déficit auditif, visuel ou de compréhension, aidantes et aidants, personnes marquées par un accident comme une jambe cassée, parents avec poussette, etc. : **aider les personnes en situation de handicap, c'est aider toute la société, c'est faire République.**



SOMMAIRE

1. **TRANSPORT ET MOBILITÉ**
2. **AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE ET ESPACE PUBLIC**
3. **CADRE BÂTI & PATRIMOINE**
4. **LOGEMENT ET HABITAT**
5. **RESSOURCES HUMAINES**
EN INTERNE A LA METROPOLE
6. **ACTIONS POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES**
EN SITUATION DE HANDICAP DANS LA VIE LOCALE

1.

TRANSPORT ET MOBILITÉ



1.1. Un nouveau Trolley Bus dans le cadre du Plan Métropolitain des Mobilités

Le Grand Nancy compte un million de déplacements quotidiens, et à l'heure de l'évolution des usages, et de la transition écologique, il est indispensable de transformer les mobilités afin de répondre aux attentes et aux besoins de tous les habitants de la Métropole et du bassin de vie.

Le 25 novembre 2021, un cap a été franchi : le Plan Métropolitain des Mobilités, adopté en Conseil métropolitain fixe la stratégie du plan de déplacement à l'horizon 2035 et les actions à engager.

4 objectifs du P2M

- Offrir des solutions de mobilité multiples et complémentaires, accessibles et adaptées à tous, en facilitant le passage de l'une à l'autre ;
- Favoriser un meilleur partage de l'espace public avec plus de place pour les piétons et les cyclistes ; Une place pour la voiture rééquilibrée.
- Permettre aux habitants des territoires voisins d'accéder plus facilement à la Métropole ;
- Retrouver le plaisir de vivre la ville et de s'y déplacer en toute sécurité.

Pour ce faire et très concrètement, un nouveau réseau de transports en commun sera mis en service en 2025, et s'appuiera sur 5 lignes structurantes : **une ligne 1 en trolleybus 100 % électrique** remplaçant le Tram sur pneus (TVR) actuel, et des lignes 2 à 5 en Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Concernant, le matériel roulant, le jeudi 05 mai 2022, un temps d'échange entre élus, techniciens et usagers a eu lieu afin de présenter et recueillir les avis et commentaires concernant l'accessibilité de la future ligne 1 qui sera exploitée avec un tout nouveau Trolley Bus 100% électrique.

Au final, 20 personnes en présentiel et 16 en visioconférence étaient présents. Cette commission s'étant réunie en amont de la commande officielle passée au constructeur HESS, plusieurs ajustements ont été permis par les remarques constructives effectuées pendant le temps d'échange : couleur des barres de maintien, temporisation des portes, dispositif de contact avec le conducteur depuis le véhicule, etc...

Egalement, nous avons recueilli de bonnes idées à développer par la suite, comme des messages éducatifs sur l'utilisation des places PMR, le développement d'un outil permettant de signaler un usager en fauteuil roulant à un arrêt pour que le conducteur puisse anticiper la sortie de la palette, ...

Quelques dates pour illustrer le calendrier de la mise en service de la ligne 1 :

- Juillet 2022, commande officielle des véhicules
- Mars/Avril 2024 : premières livraisons
- Automne 2024 : tests de fonctionnement
- Février 2025 : exploitation commerciale du Trolley

1.2. Bilan sur la mise en accessibilité des arrêts du réseau Stan

Aujourd'hui, **698 arrêts de bus urbains sur 904 sont aménagés pour les personnes à mobilité réduite, 96% des 300 arrêts les plus fréquentés** (plus de 100 montées et descentes par jour) ont été aménagés. Les bus sont, par ailleurs tous accessibles. Le prochain Trolley en remplacement du Tram actuel le sera également.

Taux d'arrêts accessibles sur les principales lignes du réseau Stan :

Tempo 1	Tempo 2	Tempo 3	Tempo 4	Corol	10	11	12	13
70%	100%	100%	98%	97%	95%	88%	71%	74%

14Exp	15	16	17	20	21	22	23	24
54%	97%	91%	70%	91%	70%	72%	70%	40%

Certains arrêts des lignes de proximité où circulent des minibus, comme les lignes Resago et Citadine sont difficilement aménageables en raison de leur déclivité.

Un travail de sensibilisation et de formation des salariés de Keolis, et particulièrement des conducteurs, est effectué afin d'améliorer la prise en charge de toute personne à mobilité réduite sur les lignes du réseau Stan et ainsi faciliter l'usage au quotidien du réseau nominal pour tous. Le site internet du réseau Stan a également évolué sur la page « accessibilité » permettant désormais une vue sur chaque arrêt accessible aux personnes à mobilité réduite.



1.3. Le réseau Handi 'Stan – Bilan & Perspectives

Le service Handistan est un service de transport à la demande du réseau Stan réservé aux personnes à mobilité réduite qui ne peuvent pas emprunter les transports publics urbains. Chaque demande d'inscription est étudiée par une commission d'admission se réunissant plusieurs fois par an. A ce jour, 903 usagers sont inscrits au transport Handistan, parmi lesquels, 649 sont des usagers actifs utilisant le service régulièrement. Le service est accessible avec tous les titres du réseau Stan, aux mêmes conditions. Comme pour l'ensemble des lignes du réseau, les déplacements des samedis et dimanches sont gratuits. **Depuis le 1er mars 2022, les jeunes habitants la Métropole de moins de 18 ans peuvent également voyager gratuitement avec le Pass moins de 18 ans.**

Le service Handistan fonctionne tous les jours de 6h45 à minuit sur réservation préalable via la plateforme téléphonique ou le site internet. Le niveau d'accompagnement est complet, les bénéficiaires du dispositif sont acheminés de porte à porte sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy. Le service a rencontré en 2021, à l'automne notamment, des difficultés importantes compte tenu de la reprise des déplacements conduisant à de nombreuses réclamations et à la mise en œuvre d'un plan d'actions correctrices pour remédier aux dysfonctionnements tant avec la centrale téléphonique qu'avec le personnel de régulation et de conduite.

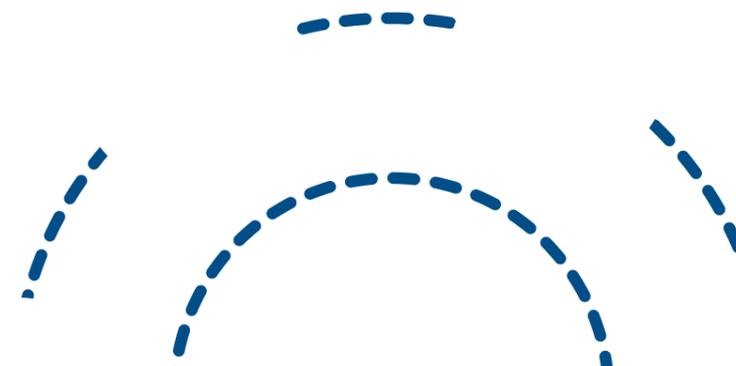
La tendance à la hausse générale de fréquentation des transports en commun se confirme aussi sur le transport Handistan. Nous enregistrons 49 795 validations en 2022, contre 46 638 en 2021, auxquelles s'ajoutent les utilisations du service les samedis et dimanches. A titre d'information, les kilomètres parcourus par le service Handistan en 2022, représentent 10% de l'offre globale du réseau de transport. En 2022, 724 000 km ont été parcourus pour le service.

Le nouveau service complémentaire Stanmeguide vise à accompagner les personnes qui le souhaitent à l'utilisation du réseau Stan. La formation se fait à l'aide d'un accompagnateur sur 3 trajets habituels afin de développer son autonomie sur le réseau Stan.

Quelques chiffres de l'activité Handistan :

- ⊗ Personnes inscrites en 2022 : 903
- ⊗ 54% sont en fauteuil roulant, 14% sont déficients visuels et 35% sont semi-valides
- ⊗ Nancy : 50% des départs et 50% des destinations
- ⊗ 48 765 validations en 2022 (lundi à vendredi)
- ⊗ 724 000 km parcourus en 2022

Des travaux sont en cours chez Keolis et Synergihp (sous-traitant) sur la performance du service afin de favoriser un paramétrage de l'outil Viacitis, offrant le plus de capacité possible au service à moyens humains et matériels constants.



2.

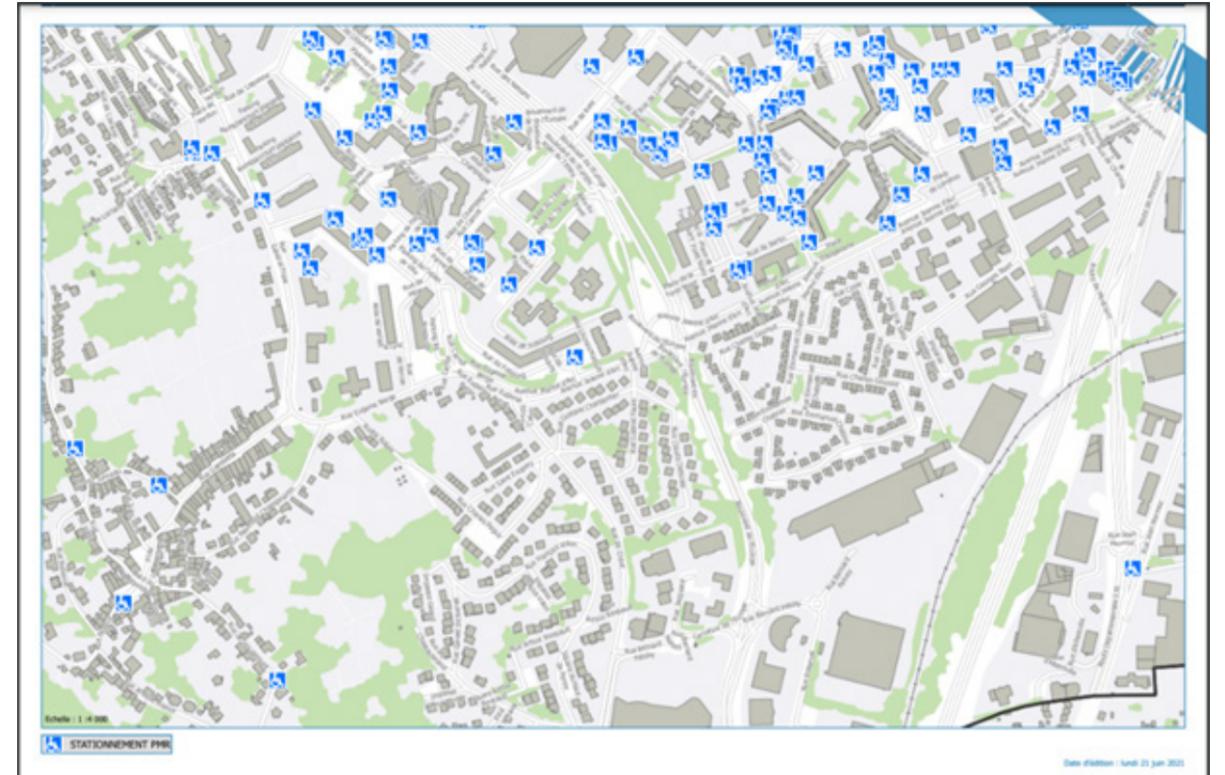
AMENAGEMENT DE VOIRIE ET ESPACES PUBLICS



2.1. Cartographie du stationnement réservé PMR et analyse des demandes de création

En liaison avec les communes, il a été procédé à la mise à jour des emplacements de stationnement réservé sur l'agglomération.

Cette cartographie est désormais consultable sur le portail SIG du Grand Nancy à l'adresse : <https://geo.grandnancy.eu>, rubrique « Applications grand public » .



Plus de **1 743 places** sont ainsi répertoriées sur l'agglomération. La mise à jour est assurée au fur et à mesure de la création de nouvelles places.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'information concernant la longueur et la largeur précises des places ainsi que la pente et le devers est en cours d'actualisation.

3.

CADRE BÂTI ET PATRIMOINE



Préambule

La Métropole assure la maîtrise d'ouvrage et la gestion d'un vaste patrimoine immobilier. Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour les droits et l'égalité des chances des personnes handicapées, celle-ci s'emploie à rendre accessible l'ensemble de son patrimoine recevant du public. Après une grosse campagne de diagnostics, programmes et planification, les 1ères réalisations ont vu le jour en 2013, à la piscine du Lido, et au complexe sportif des Aiguillettes.

Depuis 2015, la Métropole poursuit ce chantier d'envergure dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée qui doit s'achever en 2024. A sa création, l'agenda portait sur l'accessibilité programmée de 36 sites sur une durée de 9 ans avec l'échéance en 2024, pour un coût global de 9 260 000 €.

Bilan

Depuis le début de l'agenda, 15 réalisations ont été annulées de l'agenda parce que les sites sont fermés, vendus, confiés à une délégation de service public, ou encore, traités ou planifiés dans le cadre d'un autre programme (rénovation globale notamment).

L'agenda a été soumis à de lourdes contraintes avec des passations de marchés publics en procédures formalisées, des réalisations en site occupé ou pendant les rares périodes de fermeture des établissements, des études techniques plus conséquentes pour certains sites, et des coûts très importants au regard du budget.

De surcroît, l'agenda a été très impacté par la crise sanitaire et économique avec une année 2020 marquée par de grosses interruptions et d'importants décalages dans le temps, ainsi qu'un budget difficile à maîtriser au regard d'une hausse généralisée des prix des matériaux du bâtiment.

Parmi les 21 sites maintenus au programme, l'accessibilité de 16 d'entre eux aura été traitée d'ici l'échéance de 2024.

Avec du retard, les 5 derniers sites à traiter sont programmés au cours de la période de 2025 à 2027.

Focus

Accessibilité du Conservatoire régional de musique

Le Conservatoire, établissement prestigieux d'enseignement artistique sur le territoire de la Métropole, **accueille un vaste public, dont un grand nombre en bas âge, dans des conditions qui se doivent d'être conformes à un niveau d'exigence élevé en matière de sécurité, de fonctionnalité et de qualité d'usage.**

La programmation de travaux de mise en accessibilité sur ce site a représenté **l'opportunité, au-delà de sa réponse à une nécessité réglementée, d'améliorer la qualité, la lisibilité et le confort à apporter aux usagers.**

Les études de conception dirigées par un prestataire de maîtrise d'œuvre ont mené à un **projet global optimal, qui met en cohérence l'ensemble des travaux nécessaires, en adéquation avec les besoins propres à l'équipement et son exploitation.**

Malgré de lourdes contraintes de réalisation à prendre en compte, telles que, la passation de marchés publics d'études et de travaux en procédures formalisées avec des délais réglementaires incompressibles, la conception d'un **projet portant sur 8 000 m² de locaux, pour l'accueil quotidien de près de 1 400 personnes**, la planification des **travaux en site occupé**, et un coût conséquent de **640 000 €**. Les travaux sont à présent en cours d'achèvement avec l'atteinte des objectifs, validée par un contrôleur technique.

Le projet ainsi mis en œuvre aura permis la concrétisation de l'ensemble des éléments suivants

- **Création d'une galerie de liaison entre les 2 bâtiments au rez-de-chaussée**
- **Portes à ouvertures automatiques pour les sas d'accès aux salles de musiques**
- Adaptation des portes simples pour les bonnes dimensions et bons sens d'ouverture
- Adaptation de tous les sanitaires et vestiaires
- Adaptation des éclairages
- Diverses adaptations liées à la sécurité

Quelques travaux restent encore à réaliser en 2024 dont le traitement des escaliers avec l'adaptation des mains courantes et la pose d'une signalisation tactile et visuelle sur les marches et contremarches.

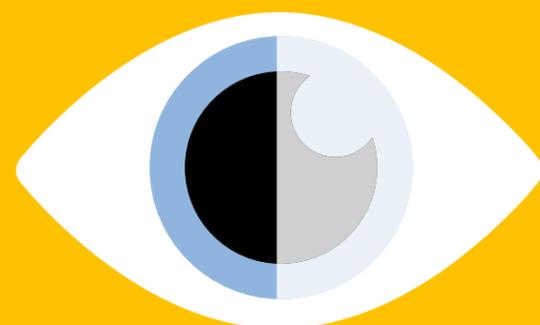
Les gymnases scolaires récupérés par la Métropole après dissolution de l'ancien Syndicat Intercommunal Scolaire qui en avait la charge, font l'objet d'un Ad'AP indépendant et sont traités dans une démarche intégrée à la maintenance échelonnée jusqu'à 2027 également.

Synthèse de la planification

	2016-18	2019-21	2022-24	2025-27
	880 000	60 000	1 650 000	1 650 000
Stade Raymond Petit	75 000			
Gymnases COSEC de Tomblaine	115 000			
Muséum-Aquarium	125 000			
Zénith	295 000			
Stade Marcel Picot	270 000			
Fourrière automobile		10 000		
Halle tram		10 000		
Médiaparc		10 000		
Resto du cœur		10 000		
Ecole de la 2ème chance		10 000		
Maison de l'emploi		10 000		
Palais des sports Jean Weille			575 000	
Conservatoire régional de musique			640 000	
Piscine de Laneuveville			80 000	
Siège de la Métropole			335 000	150 000
Jardin botanique du Montet			20 000	500 000
Parc des sports de Vandoeuvre				250 000
Pôle nautique de Nancy				300 000
Université de la culture permanente Jardin botanique du Haut Chitelet				200 000
Jardin botanique du Haut Chitelet				200 000
Centre de vol à voile				50 000
Gymnases scolaires	Gestion intégrée à la maintenance			

4.

LOGEMENT ET HABITAT



4.1. Bilan des actions dans le parc H.L.M

Recensement des logements accessibles

Les organismes HLM du Grand Nancy sont directement impliqués dans les questions de l'accès et du maintien dans le logement des personnes handicapées et des personnes dont la mobilité est réduite du fait de l'âge ou de maladies.

Ils construisent des logements accessibles, mais adaptent aussi régulièrement des logements existants selon les besoins de leurs occupants. Ils font également évoluer leur politique de gestion locative pour mieux répondre à leurs besoins, notamment au travers du parcours résidentiel.

Des partenariats ont été élaborés avec les acteurs du territoire pour produire une offre de logements spécifiques ou pour apporter une offre de service aux locataires. Ils bénéficient notamment d'une expertise avec la fondation Bompard pour l'aménagement des logements. **En 2022 celle-ci a réalisé 15 études ergothérapeutiques** pour l'adaptation de logements et 1 étude globale d'accessibilité à un bâtiment.

Par ailleurs, un recensement des logements accessibles au sein du parc des bailleurs sociaux est assuré chaque année par UeS. Ils sont répartis au sein des trois catégories distinctes. Il apparaît ainsi qu'au 31 décembre 2022 ce sont :

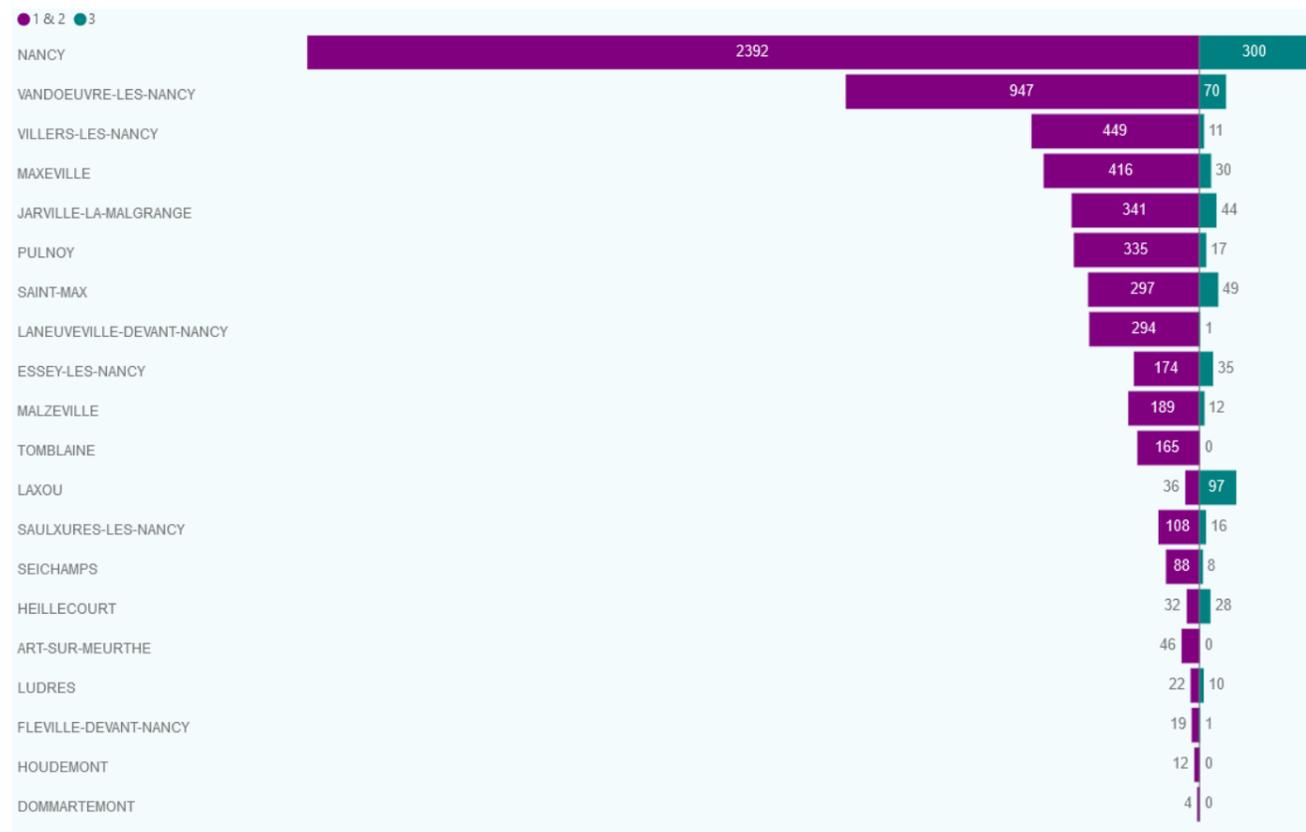
- 3 313 logements de catégorie 1 = logements accessibles au sens de la loi du 11 février 2005 (sans contrainte à la roue).
- 3 053 logements de catégorie 2 = logements accessibles, construits avant la loi de février 2005, ou adaptés, et pouvant être proposés à une personne en fauteuil.

Soit un total de **6 366** logements accessibles, sans contrainte à la roue, pouvant être proposés à des personnes en fauteuil roulant catégories 1 et 2, avec la répartition typologique suivante :

Typologie	T1/T1 bis	T2	T3	T4	T5	T6 et +	Total
Nombre	775	1427	2238	1478	404	44	6357
%	12.25	22.43	35.05	23.25	6.34	0.68	100

Ils correspondent à 93 % à des logements collectifs, dont 30 % situés en rez de chaussée.





Répartition des logements accessibles de catégories 1 et 2 au sein du parc social par commune de la Métropole du Grand Nancy

Evolution du parc de logements accessibles

On peut noter une évolution importante du parc de logements accessibles puisque celui-ci a triplé depuis 2012, passant de 1952 logements (catégories 1 et 2) à 6357 lors du dernier recensement au 31/12/2021.

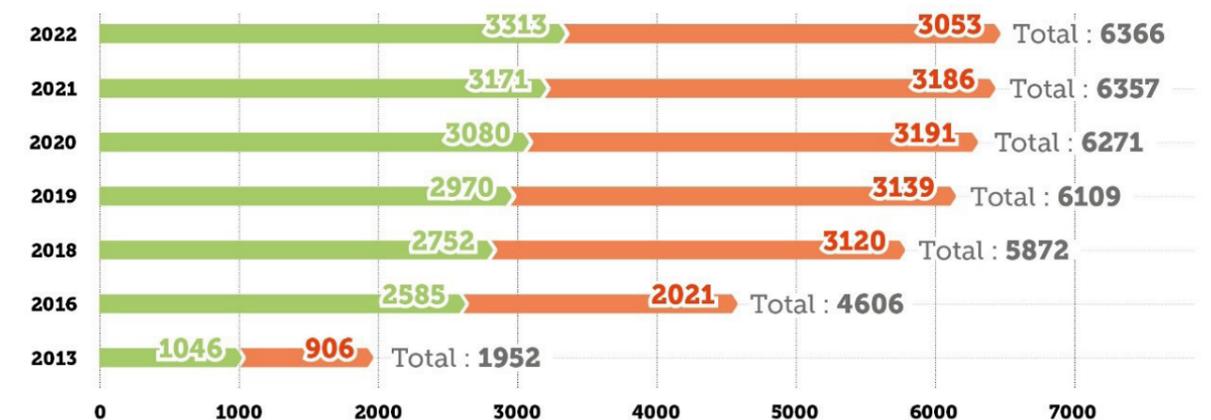


L'OFFRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES

6366 LOGEMENTS ACCESSIBLES SONT COMPTABILISÉS EN 2023.

LE RECENSEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES

Il a été réalisé en lien avec les bailleurs.



Recensement de l'offre de logements accessibles au 31/12/2022

Cat 1 : Logements accessibles au sens de la loi du 11 février 2005.

Cat 2 : Logements accessibles construits avant la loi du 11 février 2005 ou adaptés, et pouvant être proposés à une personne en fauteuil.

Cette évolution démontre la nette mobilisation des bailleurs dans l'amélioration de l'accessibilité de leur parc, à la fois par la production de logements neufs et par la mise en accessibilité de bâtiments construits avant 2005. La part de l'accessibilité sur le parc social de la Métropole est ainsi passée de 7% en 2012 à près de 22% en 2022.

4.2. Bilan des actions dans le parc privé

À l'instar de ses prédécesseurs, le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Agissez pour votre logement », mis en place le 1er janvier 2021 sur les 20 communes de l'agglomération, poursuit les actions de la Métropole en faveur du maintien à domicile et de l'adaptation des logements au handicap ou au vieillissement.

Ce Programme consiste dans un accompagnement gratuit du ménage dans le montage technique, administratif et financier de son dossier par la Société Anonyme Publique Locale Grand Nancy Habitat, de même que dans l'attribution de subventions de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) dont la Métropole est délégataire, au profit de certains propriétaires occupant leur logement et de certains propriétaires bailleurs logeant des personnes en situation de handicap ou vieillissement.

Ces aides de l'Anah sont octroyées par le Grand Nancy délégataire des aides à la pierre et ont représenté un montant de 333 000€, pour 86 dossiers, en 2022.

Par ailleurs, le Grand Nancy abonde sur fonds propres ces aides de l'Anah : les subventions spécifiques mises en place par celui-ci, équivalentes à 5 % des travaux subventionnés par l'Anah, dans la limite de 400 € par logement, ont représenté près de 24 000 € au profit des particuliers.

Les villes de Nancy et de Saint Max abondent également les subventions de l'Anah sur leur territoire, à hauteur de 5 % des travaux subventionnés par l'Anah, dans la limite de 400 € par logement pour des travaux d'adaptation au handicap ou au vieillissement.

Toujours sur l'enveloppe Anah déléguée à la Métropole, une copropriété de Heillecourt de 15 logements a pu financer l'accessibilité de ses parties communes.

Enfin, il convient de signaler que la Maison de l'Habitat et du Développement Durable du Grand Nancy renseigne les usagers, pour dispenser informations, conseils et orientations pour toute information relative au logement, y compris en matière d'adaptation au handicap ou au vieillissement. Ses compétences et son réseau partenarial permettent d'assurer un conseil global, neutre et pertinent aux ménages.



4.3. Perspectives

➤ Dans le parc privé

Le PIG « Agissez pour votre logement » se décline annuellement jusqu'en 2025, notamment sur cette thématique de l'accompagnement des ménages en matière de maintien à domicile et d'adaptation au handicap des logements.

L'opérateur de suivi-animation du PIG, la SAPL Grand Nancy habitat, poursuivra également sa mission gratuite d'information sur les aides, d'accompagnement au montage et suivi des dossiers de subventions (Anah, Métropole du Grand Nancy, communes, caisses de retraite, mutuelles, Conseil départemental...), ainsi que l'animation d'ateliers de sensibilisation à cette thématique.

➤ Dans le parc public

Union et Solidarité poursuivra le recensement annuel des logements accessibles et aménagés. Un projet de création d'une deuxième résidence accueil, porté par l'OHS (association Ensemble) et VEST et visant à loger des personnes en situation de handicap psychique, devrait aboutir en 2024.

Par ailleurs, l'approbation du nouveau Programme Métropolitain de l'Habitat 2022-2027 a intégré deux fiches actions en lien direct avec l'accessibilité du parc de logement :

La fiche action 14 « poursuivre l'adaptation du parc existant et la production de logements neufs en faveur des seniors » vise à

- Favoriser le développement de l'offre de logements intergénérationnels, notamment en lien avec les réflexions sur la ville du quart d'heure.
- Poursuivre la politique d'adaptation des logements et de maintien à domicile (privé et public). Suivre, à cet égard, l'instauration éventuelle de «Ma Prime Adapt» par l'Anah.
- Communiquer sur les dispositifs existants notamment via la Maison de l'Habitat et du Développement Durable.
- Structurer l'offre dans le Grand Nancy en articulant l'existant.
- Étudier l'opportunité d'accroître l'offre pour les personnes âgées dépendantes, en lien avec le conseil départemental et la révision du Schéma départemental de l'Autonomie.
- Développer une offre intermédiaire de logements à destination des publics modestes, en particulier l'Habitat inclusif.
- Mettre en place une observation des livraisons de résidences seniors privées pour éviter la saturation du marché
- Améliorer la connaissance des seniors marquées par l'exclusion sociale.

La fiche action 15 « poursuivre l'adaptation dans le parc existant et la production de logements neufs pour les personnes en situation de handicap » prévoit de:

- **Poursuivre l'adaptation** du parc de logements existants ainsi que la production de logements neufs adaptés.
- **Réfléchir** à la possibilité de créer un outil pour le recensement de l'offre de logements adaptés aux personnes en situation de handicap dans le parc privé et poursuivre le recensement par l'UES dans le parc public.
- **Mutualiser** l'offre et la demande de logements adaptés pour les personnes en situation de handicap dans le parc public et privé.
- **Étudier** la mise en place d'un label spécifique pour le logement adapté aux besoins des personnes en situation de handicap.

Outre la poursuite des actions déjà menées, il s'agit d'encourager le développement de l'habitat inclusif. Si une offre existe déjà pour les personnes en situation de handicap, et reste à développer, le PMH relève qu'il convient d'encourager l'émergence de projets d'habitat inclusif à destination des personnes âgées. Ces réflexions sont à mener dans le cadre de la conférence des financeurs de l'habitat inclusif, piloté par le Conseil Départemental, associant l'ensemble des partenaires concernés.

5.

EMPLOI AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ



5.1. Emploi dans les services du Grand Nancy

En tant qu'employeur, la Métropole du Grand Nancy s'est engagée, depuis 2005, dans une politique d'emploi et d'intégration des agents en situation de handicap. Grâce à la signature fin 2010, fin 2014, fin 2017 et fin 2021 de quatre conventions successives qui lient le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) au Grand Nancy, une dynamique autour d'une démarche handicap partagée par tous les agents s'est instituée permettant :

- d'améliorer significativement son action en faveur de l'emploi des personnes handicapées ;
- de rendre moins stigmatisant ce sujet dont les enjeux sont compris de tous ;
- d'atteindre ainsi de façon durable un taux d'emploi supérieur à l'obligation légale.

En signant une quatrième convention pour la période 2022-2024, **la métropole du Grand Nancy ancre dans la durée un partenariat visant à poursuivre le développement d'un projet qui est le reflet de sa politique globale.**

Dans toutes ses actions, **la Métropole veille à l'identification et au développement des compétences de ses agents, en situation de handicap ou non.** Responsable, cohérente et durable, la démarche en faveur de l'emploi des personnes handicapées veille à exécuter plusieurs programmes d'actions simultanés :

- l'embauche de personnes reconnues handicapées et leur accompagnement pour une meilleure insertion professionnelle,
- le maintien dans l'emploi des agents handicapés,
- l'accès des personnes handicapées à un environnement de travail et de vie adapté notamment par le recours aux technologies de l'information et de la communication,
- le soutien favorisant la formation professionnelle des personnes handicapées, le développement de leur employabilité, ainsi que la communication et la sensibilisation de l'ensemble des agents,
- le recours au secteur protégé (ateliers protégés, établissements et services d'aide par le travail).

L'année 2022 a été celle de la mise en œuvre de la première année de la nouvelle convention 2022/2024. Parmi les actions figurent :

- la réalisation d'études ergonomiques,
- l'achat de matériels adaptés pour les postes de travail,
- la participation à l'achat de prothèses auditives, de semelles orthopédiques
- l'accompagnement par des traducteurs en langue des signes d'agents dans certaines activités,
- l'accueil d'apprentis reconnus travailleurs handicapés,
- des actions de sensibilisation au handicap, par le biais de la journée nationale Duoday notamment.

Ainsi, ce sont près de 102 000 euros qui ont été valorisés sur l'année, dont 46,2 % subventionnés par le FIPHFP dans le cadre de la convention.

La convention qui lie la Métropole et le FIPHFP permet de répondre aux besoins des agents qui rencontrent des difficultés de santé en favorisant leur employabilité et permet une politique globale des Ressources Humaines inclusive.

Comme tout employeur, la Métropole doit répondre à une obligation d'emploi des personnes en situation de handicap. Ainsi, au 31 décembre 2022, la Métropole affiche un taux de 6,05 % de travailleurs handicapés correspondant à 89 bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

La démarche handicap est suivie et supervisée par un référent handicap identifié par tous les agents, rattaché à la Direction des Ressources Humaines. Il coordonne le suivi des actions mises en œuvre par des agents qui se sont spécialisés au fur et à mesure de la structuration de la démarche, parmi lesquels l'ergonome, les responsables prévention, mobilité, recrutement et formation. La démarche s'appuie également sur un accompagnement social, médical et paramédical assuré par l'assistante de service social du travail, le médecin et l'infirmière de santé au travail. D'autres directions et agents aux fonctions essentielles font partie de la démarche : les directions de la communication, du patrimoine, les moyens généraux, la DSIT et le service logistique garage.

A noter qu'en lien avec la création d'un service Ressources Humaines commun à la Métropole, à la ville et au CCAS de Nancy, la fonction de référent handicap sera assurée dès 2023 par l'assistante de service social du travail et l'infirmière de santé au travail.

Une participation au Duoday chaque année depuis 2019

Cet événement national permet, le temps d'une journée professionnelle, la formation de duos entre des personnes en situation de handicap et des professionnels volontaires. Il s'agit pour un travailleur en milieu protégé, un demandeur d'emploi ou un étudiant handicapé de découvrir un métier ou un secteur d'activité et pour le collectif de travail qui l'accueille de lever ses représentations sur le handicap. Ce sont des immersions souvent riches humainement et chargées émotionnellement, qu'ont pu vivre les personnes accueillies.

Parmi les différentes offres publiées par la Métropole après un recensement auprès des services, ce sont donc **sept duos** qui se sont concrétisés en **2022**. A noter que certaines offres n'ont pas trouvé de candidats. Ainsi, des personnes ont pu découvrir des métiers divers et variés au jardin botanique, au garage, au cabinet médical et au Muséum aquarium.

Évolution du taux d'emploi de travailleurs handicapés à la Métropole du Grand Nancy depuis 2011

Année de déclaration	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*	2022**
Bénéficiaires déclarés*	60	73	64	73	81	83	88	83	82	84	91	89
Taux d'emploi direct	4.54%	5.37%	4.67%	5.31%	5.76%	5.87%	6.16%	5.76%	5.84	5.88%	6.23%	6.05%
Taux intégrant les dépenses déclarées auprès du secteur protégé	5.47%	6.17%	5.61%	6.41%	6.82%	6.76%	7.11%	6.77%	6.94%	7.04%		

* suivant les règles de calcul du FIPHFP : agents sur emplois permanents ou en CDD présents depuis plus de 6 mois

** évolution des règles de calcul ne prenant en compte le recours au secteur protégé que si l'obligation légale de 6% n'est pas atteinte via l'emploi direct, ainsi qu'une évolution de la comptabilisation des effectifs totaux entre 2021 et 2022



6.

ACTIONS POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LA VIE LOCALE



6.1. ACCEO

Acceo est une solution d'accessibilité téléphonique et physique permettant au public sourd, malentendant, sourd-aveugle ou aphasique d'échanger gratuitement avec les établissements publics et/ou privés qui en sont équipés.

« Pour exemple, la personne sourde accède au service Acceo via un onglet disponible sur le site de la collectivité. Elle est immédiatement (quelques secondes ou minutes) mise en contact avec un traducteur langue des signes française. Le traducteur, toujours en ligne avec la personne, prend lui-même contact avec la collectivité et relaie la demande et les éventuelles questions en direct. Cela permet un échange en direct, par traducteur interposé, entre la personne handicapée et l'agent de la collectivité concerné par la demande. »

Jusqu'à aujourd'hui, le dispositif Acceo était uniquement disponible sur le site web de la ville de Nancy. Fin 2022, une réflexion a été menée entre les services de la Ville de Nancy, de la Métropole et la DSIT afin d'étendre plus largement le dispositif ACCEO. Aujourd'hui 12 communes (ainsi que l'ensemble de leurs services et équipements) sont désormais accessibles aux personnes sourdes et malentendantes grâce au dispositif ACCEO.

- Nancy
- Jarville-La-Malgrange
- Vandœuvre-Lès-Nancy
- Saulxures-Lès-Nancy
- Heillecourt
- Maxéville
- Malzéville
- Seichamps
- Fléville
- Ludres
- Villers-lès-Nancy
- Laxou

L'office de tourisme (Destination Nancy) ainsi que l'établissement Nancy Thermal ont également bénéficié du déploiement d'ACCEO en 2023.

Voici le lien pour accéder à la plateforme de communication ACCEO : <https://app.acce-o.fr/#>

6.2 Etablissements et activités culturels sur la Métropole

6.2.1. Le Féru des Sciences

L'aménagement complet de la salle pédagogique, initialement prévu courant janvier 2023, a finalement été effectif au printemps de cette année. D'une capacité de 20 personnes, cette salle permet d'accueillir des groupes de personnes porteuses de handicap dans des conditions de confort optimales (plans de travail et assises à hauteur, chaises pliantes transportables, matériel audiovisuel performant).

L'offre d'activités de médiation à destination des publics dits spécifiques mise en place en 2019 (visites guidées, animations et ateliers adaptés) a été reconduite depuis la réouverture du Féru des Sciences en juillet 2022. Elle sera enrichie, dès novembre 2023, de trois nouvelles offres pédagogiques à destination des élèves des établissements d'éducation spécialisée, sur la thématique de la robotique.

l'accueil du Fêru des sciences, déjà équipé d'une boucle magnétique pour les personnes déficientes auditives, verra son accessibilité renforcée par le déploiement prochain du dispositif ACCEO.

Enfin, poursuivant sa volonté de faciliter son accessibilité au plus grand nombre, l'établissement s'est doté, à l'automne 2023, de 3 Flâneuses®, fauteuils mobiles polyvalents adaptés à tous les publics et permettant un plus grand confort de visite (<https://lesflaneuses.com/>).

6.2.2 Muséum Aquarium de Nancy

Le Muséum-Aquarium de Nancy est actuellement le seul établissement culturel métropolitain bénéficiant de la marque d'Etat « Tourisme & Handicap » (label obtenu pour les 4 familles de handicaps).

L'établissement possède par conséquent les équipements et dispositifs idoines, cochant ainsi tous les critères obligatoires d'accessibilité nécessaires à l'obtention et au renouvellement de cette marque.

Ces nombreux équipements seront enrichis par le déploiement prochain du dispositif ACCEO.

L'offre culturelle dédiée à la Petite Enfance, lancée à la rentrée 2022, a connu un beau succès durant l'année 2023, avec l'accueil d'une vingtaine de groupes issus de structures diverses (haltes garderies, crèches, relais petite enfance, relais assistantes maternelles).

Parallèlement, la participation à la semaine de la Petite Enfance (mai 2023) et à la 1ère édition de la manifestation « Pause Familles » (juin 2023) a permis d'accueillir, au sein du Muséum-Aquarium, des publics socialement éloignés des structures culturelles de la Métropole.

Enfin, s'inscrivant pleinement dans la politique métropolitaine de sensibilisation aux handicaps et d'intégration des travailleurs handicapés, le Muséum-Aquarium publie chaque année des offres dans le cadre du Duoday. Ainsi, en 2022, 2 candidates ont été accueillies au sein du Département des publics (accueil et médiation), et 1 candidat formera un duo avec un chargé de médiation à l'occasion du Duoday 2023.

6.3. Le développement sportif sur la Métropole

6.3.1 Grands évènements

Dans le cadre des grands rendez-vous de sports et de loisirs qu'il accueille sur son territoire, le Grand Nancy est mobilisé pour favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap.

En effet, cette problématique est intégrée tout au long de l'année lors des grands rendez-vous de sport, tels que les matchs des équipes de sport professionnel et de haut niveau, ou le meeting Stan Nancy « Pro Athlé Tour » qui a accueilli en début de programme une course d'enfants atteints de cancer et leurs soignants et prévoit toujours un accès aménagé au plus près du stade et des athlètes.

De même, le Parc des sports de Vandoeuvre accueille, tout au long de l'année l'association « Union Sportive Vandœuvre Handisport », quatre jours par semaine pour des créneaux d'entraînement de basket fauteuil, de foot fauteuil, de sarbacane et de boccia. Cette association dispute également les week-ends ses rencontres de championnat.

Par ailleurs, la métropole a accueilli, aux COSEC de Nancy Est, la Ligue Lorraine du Sport Adapté Nancy pour l'organisation d'un après-midi d'activités sportives adaptées à l'occasion de la fête du sport et de la citoyenneté « Vivre avec l'autisme » le dimanche 2 octobre 2022.

Le samedi 4 et dimanche 5 février 2023, le Comité Départemental Handisport de Meurthe-et-Moselle a organisé plusieurs sessions de formation d'arbitre de boccia aux COSEC de Nancy Est. De même, ce dernier a organisé dans cet équipement sportif métropolitain, la Coupe Grand Est Basket fauteuil, le dimanche 11 juin 2023.

Le lundi 23 octobre 2023, a été organisé au Parc des Sports de Vandoeuvre par le Comité départemental Handisport et club de l'Union Sportive de Vandoeuvre Handisport, une démonstration de foot fauteuil électrique à l'occasion de la journée « Grand Handicap ».

6.3.2 Equipements de sport

Equipements délégués

La gestion de plusieurs équipements dont la Métropole du Grand Nancy est propriétaire est déléguée à d'autres acteurs. Ceux-ci s'engagent également dans une démarche d'accessibilité de leur site, que ce soit à travers l'emploi ou l'accueil de public : alors que le golf de Pulnoy salarie une personne de l'ESAT atteinte d'autisme, le Centre Equestre de Nancy-Brabois permet quant à lui, à travers une convention avec le CPN (Centre Psychothérapique de Nancy), de bénéficier de séances d'équithérapie pour les personnes qui en ont besoin.

Non sans reste, le Zénith du Grand Nancy offre également aux personnes à mobilité réduite ou souffrant de handicaps, accessibilité et confort : mise à disposition permanente de places de parking à proximité directe de l'équipement, plateforme d'accès, prise en charge automatique des personnes à mobilité réduite par la Protection Civile les accompagnant, depuis leur arrivée au sein de l'équipement, jusqu'à leur place dans la salle, présence de rampes d'accès pour personnes handicapées permettant aux personnes en fauteuil roulant d'être accompagnées, sanitaires spécifiquement équipés PMR,...

Activités proposées

Si la compétence du Grand Nancy concerne essentiellement la gestion des grands équipements de sports et de loisirs, la Métropole favorise néanmoins l'accueil des activités des associations mobilisées en faveur de la pratique handisport. Elle ouvre ainsi ses portes à titre gracieux à l'Union Sportive de Vandoeuvre Handisport et à ses sections de basket, de foot, ainsi qu'au Vandoeuvre Nancy Volley Ball et à sa section Volley assis qui bénéficient de créneaux d'entraînements au Parc des Sports à Vandœuvre-Lès-Nancy.

De plus, la Métropole souhaite de la part des clubs professionnels et de haut niveau qu'elle soutient, une intensification des actions d'inclusion en direction de ce public.

Par ailleurs, le Grand Nancy a organisé une fan zone de retransmission des matchs de la coupe du monde de rugby du 8 septembre au 28 octobre 2023. Cette fan zone était équipée de cheminements, d'accès, de WC adaptés et d'un espace dédié aux personnes en situation de handicap.

Soutien au sport professionnel

Dans le cadre de son soutien au sport professionnel et au sport de haut niveau, les différents clubs du Grand Nancy assurent différentes actions d'intégration des personnes en situation de handicap, comme par exemple l'accueil gratuit de ce public lors des matchs à domicile.

Enfin et en parallèle des clubs professionnels soutenus par la Métropole, des ambassadeurs sportifs individuels profitent eux aussi du dispositif d'aide en raison de leurs performances exceptionnelles. Parmi eux, deux ambassadeurs sont pratiquants de boccia, discipline à destination des sportifs à mobilité réduite.

6.3.3. Aquapôle

L'accès à l'ensemble des piscines de l'Aquapôle métropolitain est gratuit pour les personnes en situation de handicap et pour leurs accompagnateurs :
Soit un total d'environ 18 789 entrées pour la saison scolaire 2022-2023 (du 1er septembre 2022 au 31 août 2023).

Par ailleurs, la piscine de Laneuveville-Devant-Nancy propose des cours de natation aux personnes en situation de handicap avec un éducateur sportif spécialisé, et la piscine du Lido Tomblaine propose par le biais d'une association un cours d'aquagym adapté en direction des personnes déficientes visuelles et non voyantes.

L'Aquapôle s'attache également à accueillir différentes associations et institutions œuvrant dans le domaine du handicap. Ces groupements et associations représentent 3 600 entrées pour la saison scolaire 2022-2023, du 1er septembre 2022 au 31 août 2023, soit 19 % du total des entrées public handicapé.

Pour exemple, l'association Handisport Grand Nancy, qui permet à ses membres une pratique de natation sportive ou une pratique aquaforme, encadrées par des éducateurs spécialisés dans différents établissements de la métropole.

Au total, l'Aquapôle (composé des piscines de Vandoeuvre, Lido, Laneuveville, Laxou et Coubertin) met à disposition de manière régulière une cinquantaine de créneaux horaires hebdomadaires auprès de différents de ces instituts médico éducatifs et structures associatives.

Depuis mai 2023, l'Aquapôle du Grand Nancy s'est inscrit dans le dispositif « Prescri'Mouv » pour déployer une action autour du sport-santé.

Impulsé par l'Agence Régionale de Santé, la Région Grand Est, la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et l'Assurance Maladie et coordonné par le Comité Régional Olympique et Sportif Grand Est, ce dispositif innovant vise à améliorer la santé et la condition physique de publics souffrant d'une affection longue durée.

Ce dispositif offre une variété d'activités terrestres, aquatiques (dont celles proposées à l'Aquapôle) collectives ou individuelles. Cette diversité d'options garantit aux patients de bénéficier d'une approche holistique de la santé et du bien-être.

L'accessibilité des sites

Pour faciliter l'accès aux bassins, les piscines sont équipées de lève-personnes à l'attention des usagers souffrant d'un handicap moteur. Des investissements ont été réalisés cette année pour l'achat et le renouvellement de ce matériel (lève personne à Vandoeuvre, fauteuils handicapés à Laneuveville)

A la piscine du Lido, l'accès aux personnes déficientes visuelles et non-voyantes est facilité par la mise en place d'un espace avec des boxes pour chien-guides.

De plus, le Lido bénéficie d'un aménagement de sa banque d'accueil et un ascenseur est disponible pour l'accès à l'espace forme. Le spa de l'espace forme est également accessible. Cet établissement est désormais en total conformité avec la réglementation (aménagement d'un espace d'attente sécurisé en cas d'incendie dans l'espace forme)

Les piscines de Vandœuvre-Lès-Nancy et Laneuveville-Devant-Nancy sont équipées d'un ascenseur, régulièrement contrôlé, pour permettre l'accès aux bassins. Des travaux ont également été réalisés à la piscine de Laneuveville dans les cabines et vestiaires, facilitant l'accès des PMR.

L'ensemble du site de la Plage des 2 Rives (base de loisirs) a été rendu accessible aux personnes à mobilité réduite, dont l'accès aux bassins et la plaine de jeux d'eau.

Focus sur la démarche de concertation menée en lien avec l'établissement Nancy Thermal

A la suite des différentes sollicitations de la part de personnes handicapées concernant l'accessibilité de Nancy Thermal, trois visites ont été programmées en lien avec le réseau des testeurs de l'accessibilité (un groupe constitué de représentants d'usagers handicapés piloté par la Mission Diversité Inclusion et Lutte contre les Discriminations de la Ville de Nancy).

Ainsi 2 visites de l'Aquasport et de l'espace bien-être ont eu lieu au mois de juin :

- Une première avec des personnes à mobilités réduites
- Une deuxième avec des personnes aveugles ou déficientes visuelles

Puis, à la demande des testeurs, une visite commune de l'espace cure/santé a eu lieu début août.

L'ensemble des problématiques soulevées par les testeurs lors des groupes tests ont été étudié en comité technique avec :

- La Métropole
- La Ville de Nancy
- Valvital
- Grand Nancy Thermal Développement

L'ensemble des propositions ont été présentées lors de la CIA du 19 octobre dernier à laquelle plus de 50 représentants d'usagers handicapés et élus communaux ont participé.

Des progrès ont déjà été réalisés et certaines propositions ont été mises en place, d'autres sont à venir et un travail complémentaire est prévu concernant la voirie autour de Nancy Thermal en lien avec les testeurs.



6.3. Destination Nancy – Tourisme et Handicap

Destination Nancy - Office du Tourisme du Grand Nancy est labellisée « Tourisme et Handicap » pour les 4 types de handicap (auditif, mental, moteur, visuel). Le droit d'usage de la marque a été renouvelé en octobre 2022 pour une période de 5 ans. Preuve de l'engagement de l'Office de Tourisme métropolitain dans ce domaine, il constitue la garantie d'un accueil efficace et adapté aux personnes en situation de handicap. Le logo, apposé à l'entrée des sites, établissements et équipements touristiques et sur tous documents, renseigne les personnes handicapées de façon fiable, homogène et objective sur leur accessibilité en fonction du handicap.

Nouveautés :

En 2023, un document de visite du centre historique a été créé à destination des personnes sourdes et malentendantes avec renvoi vers des vidéos en Langue des signes Française et sous-titrées ; une mise à jour complète du Guide Tourisme et Handicap a été réalisée. Ce guide présente de nombreux sites à visiter, leur accessibilité et les équipements disponibles pour les personnes en situation de handicap quel qu'il soit et ce support a été mis en ligne sur www.nancy-tourisme.fr.

En parallèle, des visites adaptées sont désormais prévues tous les deux mois afin de pouvoir proposer une offre variée et renouvelée régulièrement ou à l'occasion d'événements comme les « Journées Nationales Tourisme et Handicap » qui se déroulent en avril.

La personne référente de Tourisme & Handicap, pour l'Office de Tourisme métropolitain, a suivi une formation afin de devenir évaluateur de la marque.

Ainsi, Destination Nancy participe activement au déploiement et à l'animation de la marque aux côtés du Comité Départemental du Tourisme (en charge de la coordination), en siégeant aux commissions territoriales, en ayant un agent évaluateur et en réalisant des actions de sensibilisation des acteurs touristiques (notamment lors des rencontres du Conseil des Acteurs du Tourisme et des Rencontres Professionnelles).

Pour rappel :

En 2021, des travaux ont été réalisés afin de mettre aux normes les toilettes de l'Office de Tourisme avec installation d'un monnayeur pour le grand public, étant précisé que pour les personnes en situation de handicap l'accès est gratuit.

Par ailleurs, une offre a été réfléchi en lien avec la société Picto Access sur l'accessibilité. Elle a été mise en place en 2021, afin de qualifier l'accessibilité à l'aide d'un outil de diagnostic, de valoriser les conditions d'accueil sur l'ensemble des outils digitaux (site web, sites partenaires, réseaux sociaux, moteur de recherche...).

En 2022, certains supports ont été renouvelés : réalisation du Nancy City Guide en braille, réalisation d'un document en FALC (Facile A Lire et à Comprendre) sur Nancy à travers les siècles... La présentation du présentoir de documentation a été revue afin d'être facilement repérable et compréhensible, et organisée par secteur géographique ou thématique. Une formation « Tourisme et Handicap » a également été suivie par l'ensemble de l'équipe.

